



Paris, le 22 juillet 2022

Dans un contexte de développement des usages numériques, l'Observatoire salue la baisse de la fraude sur les paiements par internet, permise par la généralisation de l'authentification forte

Après une année 2020 profondément marquée par la crise sanitaire, le marché français des paiements a renoué avec la croissance des flux, qui atteignent un plus haut niveau historique dans le sillage de l'embellie économique de 2021 : 28 milliards de transactions pour plus de 42 000 milliards d'euros (+10% du nombre de transactions par rapport à 2019).

- Pour la première fois, la carte dépasse le chèque en montant et devient le troisième instrument de paiement scriptural dans les montants échangés derrière le virement et le prélèvement. Grâce à la diversité de ses usages, en magasin, à distance comme sur mobile, la carte conforte également son statut d'instrument le plus utilisé en nombre d'opérations (57%).
- Les usages les plus innovants présentent les taux de croissance les plus soutenus : le paiement par carte sans contact a poursuivi sa forte progression en 2021 (+43%), près de 6 paiements par carte sur 10 étant initiés via cette fonctionnalité en magasin ; l'Observatoire relève aussi une forte augmentation des opérations par virement instantané (+138%) et des paiements par carte via une solution mobile (+177%), ces derniers représentant désormais près de 3% des opérations par carte en magasin.

Dans ce contexte, l'Observatoire note que la fraude aux moyens de paiement, qui s'établit à 1,2 milliard d'euros, connaît un rythme de progression très inférieur à celui des flux de paiement, reflet des actions engagées au cours des trois dernières années avec la pleine mobilisation des acteurs de marché :

- Après trois années de légère progression, le taux de fraude à la carte diminue fortement pour s'établir à un niveau proche de son plus bas historique, à 0,059% (retraits compris). Cette baisse résulte à la fois du maintien d'un haut niveau de maîtrise de la fraude au point de vente (0,011%), y compris en sans contact (0,013%), et d'une baisse de plus de 20% du taux de fraude sur les paiements sur internet (0,196%). Ces derniers ont commencé à bénéficier des effets du déploiement de l'authentification forte, réalisé au cours de l'année 2021, qui a permis de réduire fortement la fraude tout en accompagnant une croissance du e-commerce supérieure à 20%. Si le taux de fraude sur les paiements authentifiés fortement contribue logiquement à cette baisse (taux de fraude moyen de 0,10 %), la maîtrise du taux de fraude sur les transactions bénéficiant d'une exemption prévue par la réglementation (0,07%) témoigne de la qualité des outils d'évaluation du risque déployés par les acteurs du paiement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Si le chèque reste l'instrument le plus fraudé, les travaux conduits par l'Observatoire mettent en évidence les premiers bénéfices du renforcement des dispositifs bancaires de prévention de la fraude sur les encaissements frauduleux, qui sont souvent associés à des escroqueries. Ces dispositifs ont permis de déjouer environ un quart de la fraude, en préservant un montant global de 161 millions d'euros. Le taux de fraude affiché de 0,079% tient compte du retraitement de ces fraudes déjouées, qui est intégré pour la première fois dans les statistiques de l'Observatoire.
- Enfin, les instruments de paiement SEPA – virement et prélèvement – restent les instruments de paiement les moins fraudés, avec un taux de fraude de l'ordre de 0,001%. À l'instar des paiements par carte, les opérations de banque en ligne ou par application bancaire bénéficient de la mise en place de l'authentification forte et de dispositifs de *scoring* du risque, comme en atteste la stabilité du taux de fraude sur les virements instantanés à 0,045% (soit un niveau équivalent à celui des paiements par carte en France).

Malgré ces bons résultats, l'Observatoire note que les menaces sur les moyens de paiement évoluent, avec notamment le développement concomitant de techniques de fraude par « manipulation » des clients et de campagnes d'usurpation d'identité de plus en plus élaborées. En complément de l'authentification forte pour sécuriser les opérations de paiement, le recours à des solutions sécurisées d'identité numérique permettrait de renforcer le niveau de confiance lors des démarches en ligne, notamment pour certaines opérations sensibles connexes au paiement (ouverture d'un compte client, changement de téléphone, de coordonnées bancaires, etc.).

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'OSMP succède à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

www.observatoire-paiements.fr

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    